

	
Délibération n° 3	Conseil Municipal du Lundi 31 janvier 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
<p>Le Lundi Trente et Un Janvier deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p> <div style="display: flex;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 25%;"> <p>Date de convocation : 21/01/2022</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 2</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 03/02/2022</p> </div> <div style="width: 75%;"> <p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoins, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Sophie DENEUX, Madame Justine GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Andréa ÉLYSÉ ? Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien BAILLET à Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Maxime GUERVILLE à Monsieur Franck TINDILLER</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Josiane BOUTOILLE</p> </div> </div>	
Objet : Déclassement du domaine public	
Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de déclassement du domaine public d'une parcelle de 262 m ² , située allée des Genêts, enregistrée au cadastre sous le numéro AN 496.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L 1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement » ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

Considérant que le bien communal, constitutif d'une parcelle de 262 m², située allée des Genêts, enregistrée au cadastre sous le numéro AN 496, n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public ;

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de constater la désaffectation du bien communal, constitutif d'une parcelle de 262 m², située allée des Genêts, enregistrée au cadastre sous le numéro AN 496;
- de décider du déclassement du bien communal, constitutif d'une parcelle de 262 m², située allée des Genêts, enregistrée au cadastre sous le numéro AN 496, du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Février conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.